

Discrimination envers les Subsahariens : La mise au point de la CTM

30/10/2019 | Afin de couper court à une polémique destinée à prendre de l'ampleur, la Compagnie de transport au Maroc (CTM) a réagi aux informations qui ont fait le tour de la toile dénonçant certaines instructions qu'elle aurait adressé à ses agences concernant les ressortissants subsahariens, jugées hautement discriminatoires.

Sur les images qui ont largement circulé sur les réseaux sociaux, montrant lesdites directives affichées dans les agences commerciales, on peut lire qu'«il est strictement interdit de vendre des billets CTM aux Africains qui ne justifient pas d'une résidence ou d'un passage régulier au Maroc, surtout vers les destinations Nord et Sud du Maroc».

Cette initiative, sensée faire obstacle à la circulation des immigrants clandestins, ne serait que de la »Fake news «.

Dans une mise au point, la CTM s'est en effet défendue d'avoir publié «la prétendue note», assurant qu'il ne s'agit nullement d'un document de la CTM et qu'aucune annonce de ce type n'a émané de la direction générale de la compagnie.

La CTM a tenu à rappeler à travers son démenti que ses valeurs et son éthique vont à l'encontre de toute discrimination et que tous les voyageurs, quelles que soient leurs origines, sont traités sur la base de cette orientation.

Source :
<https://lematin.ma/express/2019/discrimination-envers-subsahariens-mise-ctm/325505.html>